

**SÉANCE ORDINAIRE  
7 JUILLET 2025 À 19H30**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT  
COMTÉ DE MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, le lundi 7 juillet 2025 à 19h30, tenue à la Cédrière, soit au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant.

La séance est présidée par Monsieur Maxime Tremblay, maire suppléant. Sont aussi présents à la séance et formant quorum, les conseillers suivants: Monsieur Stevens Pelletier, Madame Geneviève Leblanc, Monsieur Denis Couture, Madame Johanne D'Amours et Monsieur Richard Turgeon.

Monsieur Jacques Pelletier, maire est absent.

Assiste également à la séance Monsieur Michaël Vignola, directeur général et Madame Sylvie Gendron, greffière-trésorière.

---

**MOT DE BIENVENUE**

**128-07-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. MOT DE BIENVENUE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Séance ordinaire du 2 juin 2025
5. ADMINISTRATION
  - 5.1 Rapport du conseil
  - 5.2 Informations et suivis divers
  - 5.3 Personne ressource pour la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM)
  - 5.4 Dérogation à l'entente de travail des cadres
  - 5.5 Programmation TECQ 2024-2028
6. FINANCES
  - 6.1 Approbation des comptes (juin 2025)
  - 6.2 Paiement des factures excédent 5 000\$
  - 6.3 Liste des contrats de plus de 25 000\$
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet
8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

10. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet

11. AQUEDUC ET EAUX USÉES

11.1 Décompte final – Désaffectation des anciens étangs aérés

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Activités à venir

13. CAMPING ET MARINA

13.1 Demande amarrage bateau de plaisance

13.2 Autorisation signature entente avec Arbre-Évolution

13.3 Prêt temporaire – Phase 3 camping

13.4 Décompte progressif #2 – Phase 3 camping

13.5 Acceptations directives de changements 1 à 5 – Phase 3 camping

14. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14.1 Mise sur pied d'un comité de suivi MADA

14.2 Adoption de la politique « Municipalité amie des aînés » 2025-2028

14.3 Adoption du plan d'action « Municipalité amie des aînés » 2025-2028

15. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15.1 Acceptation des coûts branchement Hydro-Québec - 1<sup>ère</sup> rue

15.2 Vente lot 6 676 317 et signataires

15.3 Demande de PIIA et conservation des valeurs patrimoniales – Église de Val-Brillant

16. VARIA:

A) Appui à la préservation des services aux élèves et une opposition aux coupures annoncées par le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM)

B) Motion de félicitations bénévoles plantation d'arbres

C) Dons du mois

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que lu, en laissant le varia ouvert.

## **CORRESPONDANCE**

Le 9 novembre 2024, Madame Claudine Lebel a tenu un salon de maternité à la cédrière dont la municipalité était partenaire en prêtant gratuitement la cédrière. Une carte de remerciements nous a été remis et grâce à son salon de maternité et la vente du recueil de textes, elle a fait parvenir un don de 12 700\$ qui a pu être remis à la Fondation En Cœur.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **129-07-2025 SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance selon le délai prévu par la loi afin d'en faire dispenser la lecture;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

## **ADMINISTRATION**

### **RAPPORT DU CONSEIL**

Aucun

## **INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS**

Aucun à ce moment de la séance.

### **130-07-2025 PERSONNE RESSOURCE POUR LA CORPORATION FENÊTRE LAC MATAPÉDIA (CFLM)**

Il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents de nommer Monsieur Richard Turgeon représentant de la Municipalité de Val-Brillant auprès du l'organisme Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM).

### **131-07-2025 DÉROGATION À L'ENTENTE DE TRAVAIL DES CADRES**

**ATTENDU QUE** l'entente de travail des cadres de la municipalité de Val-Brillant à l'article 16 prévoit un maximum de deux (2) semaines consécutives de vacances;

**ATTENDU QUE** le directeur général, M. Michaël Vignola, a formulé une demande pour prendre un congé annuel de quatre (4) semaines consécutives;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère cette demande raisonnable et ne voit pas d'inconvénients à y donner suite de manière exceptionnelle;

**ATTENDU QUE** les opérations administratives pourront être assurées adéquatement durant son absence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents que le conseil municipal autorise, de manière exceptionnelle et sans créer de précédent, le directeur général, M. Michaël Vignola, à prendre un congé de quatre (4) semaines consécutives au mois d'août, malgré la limite prévue à la convention des cadres. Celui-ci assurera les opérations minimales, répondra aux urgences ainsi que les opérations des eaux pendant ces semaines d'absence.

### **132-07-2025 PROGRAMMATION TECQ 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Brillant a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**FINANCES**

**133-07-2025 APPROBATION DES COMPTES (JUIN 2025)**

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois dernier et que celui-ci totalise 449 133,82\$, à savoir :

- Salaires : 51 070,28 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles): 398 063,54 \$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents d’approuver le rapport des dépenses du mois de juin 2025.

**134-07-2025 PAIEMENT DES FACTURES EXCÉDENT 5 000\$**

Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d’autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 262 959,89 \$ (taxes incluses), puisqu’elles excèdent 5 000\$.

**Liste des factures de plus de 5 000\$**

| Fournisseur                    | No facture | Description                                | Total       |
|--------------------------------|------------|--------------------------------------------|-------------|
| Arbre-évolution                | 1755       | Arbres pour plantation                     | 21 647,26\$ |
| Canadian National              | 91798182   | Passage niveau sablière<br>juillet à sept. | 5 596,50\$  |
| Électricité Garon et Fils inc. | 31385      | DC-1                                       | 19 649,42\$ |
| Électricité Garon et Fils inc. | 31386      | DC-2                                       | 6 539,61\$  |
| Électricité Garon et Fils inc. | 31387      | DC-3                                       | 7 601,24\$  |
| Électricité Garon et Fils inc. | 31391      | Décompte 2 PH3<br>camping                  | 67 820,30\$ |
| Les gazons Gaspésiens Enr      | 35509      | Gazon PH 3 camping                         | 6 993,92\$  |
| Construction DJL Inc.          | 18043040   | MG20 camping PH-3                          | 7 097,52\$  |
| Réal Huot Inc.                 | 5619367    | Matériel prol. aqueduc<br>secteur O        | 6 753,69\$  |
| Mallette                       | 217168     | Comptabilité 2024                          | 19 437,67\$ |
| MRC de La Matapédia            | 33260      | Hon. Génie PH3<br>camping                  | 6 090,13\$  |
| Permaligne Inc.                | 1183       | Lignage rues                               | 6 091,38\$  |
| Sani-Manic                     | 75849      | Vidange annuel<br>citoyens                 | 22 719,06\$ |
| Surfatech BSL Inc.             | 46         | Rapiécage                                  | 18 487,98\$ |

|                      |         |                            |              |
|----------------------|---------|----------------------------|--------------|
| Wolseley Canada Inc. | 3866369 | prol. aqueduc secteur<br>O | 35 268,43\$  |
| Wolseley Canada Inc. | 3901557 | prol. aqueduc secteur<br>O | 5 165,78\$   |
| Total:               |         |                            | 262 959,89\$ |

### **LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$**

Il y a deux contrats de plus de 25 000\$ pour le mois de juin qui sont les suivants :

- Électricité Garon Inc dans le cadre de la phase 3 du camping pour un total de 105 945,74 \$;
- Wolseley Canada Inc au montant de 43 267,98\$ dans le cadre du projet de prolongement de l'aqueduc secteur ouest.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h41.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet

### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet

### **AQUEDUC ET EAUX USÉES**

#### **135-07-2025 DÉCOMPTÉ FINAL – DÉSFFECTATION DES ANCIENS ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU QUE** la Ferme Donald Vachon & Fils Inc. a procédé à la désaffectation des anciens étangs aérés;

**ATTENDU QUE** la MRC, en tant que surveillant des travaux, recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte final concernant lesdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents de verser le montant de 228 650,36\$ en plus des taxes applicables à Ferme Donald Vachon & Fils Inc. Cette somme sera incluse au financement des étangs aérés.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **ACTIVITÉS À VENIR**

Madame Geneviève Leblanc présente les prochaines activités à venir :

- 11 juillet : 5 à 7 à la Vallée de la Framboise;

- 18 juillet : Soirée dansante à la salle des 50 ans et plus;
- 25 juillet : Souper et soirée Country à la salle des 50 ans et plus;
- 27 juillet : Dîner annuel du Cercle des Fermières à la Cédrière de 10h30 à 13h00.

## **CAMPING ET MARINA**

### **136-07-2025 DEMANDE AMARRAGE BATEAU DE PLAISANCE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Simon Girouard possède une embarcation difficilement accostable aux pontons de la Marina Albert Lévesque ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Simon Girouard fait présentement des démarches auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique pour avoir un mouillage en règle au large de la Marina Albert Lévesque pour son embarcation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser Madame Sylvie Gendron, greffière-trésorière, à signer l'annexe G présentée par Monsieur Girouard, soit un document à compléter et à retourner à la Direction de la gestion du domaine hydrique. Le conseil autorise aussi Madame Gendron à signer toutes lettres ou autres documents utiles à Monsieur Simon Girouard mentionnant qu'il respecte toute la réglementation en vigueur à la Municipalité de Val-Brillant.

### **137-07-2025 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE AVEC ARBRE-ÉVOLUTION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Brillant a participé au Programme de reboisement social coordonné par Arbre-Évolution COOP de solidarité, dans le cadre duquel une plantation d'arbres a été réalisée sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'entente proposée vise à encadrer les responsabilités relatives à l'entretien et au suivi des arbres plantés, afin d'assurer leur croissance et leur pérennité;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite officialiser sa collaboration continue avec Arbre-Évolution dans le cadre de ce projet de reboisement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement par les membres du conseil présents que le conseil municipal de Val-Brillant autorise la signature de l'entente entre la Municipalité de Val-Brillant et Arbre-Évolution COOP de solidarité concernant l'entretien et le suivi des arbres plantés dans le cadre du Programme de reboisement social et que M. Jacques Pelletier, maire, et M. Michaël Vignola, directeur général, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Val-Brillant.

**138-07-2025 PRÊT TEMPORAIRE – PHASE 3 CAMPING**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait effectuer des travaux dans le cadre de la phase 3 du camping ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà reçu des factures de l'entrepreneur dans le cadre dudit dossier;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt 12-2024 décrète une dépense et un emprunt de 767 867,00\$ pour la phase 3 du camping autorisé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser la greffière-trésorière, Madame Sylvie Gendron à faire la demande d'un emprunt temporaire auprès de notre institution financière, soit la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour ainsi payer les factures que nous recevrons dans le cadre des travaux programmés. Le conseil mandate le maire, Monsieur Jacques Pelletier ainsi que la greffière-trésorière, Madame Sylvie Gendron pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

**139-07-2025 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2, ÉLECTRICITÉ GARON ET FILS INC. – PHASE 3 CAMPING**

**ATTENDU QU'**Électricité Garon et fils Inc. a procédé à des travaux électriques pour la phase 3 du camping;

**ATTENDU QUE** la MRC, en tant que surveillant des travaux, a accepté, pour paiement, le 2e décompte progressif dans ledit dossier;

**ATTENDU QUE** ledit décompte totalise une somme à payer de 82 932,09\$ en plus des taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents de verser le montant de 82 932,09\$ en plus des taxes applicables à Électricité Garon et Fils Inc.

**140-07-2025 ACCEPTATIONS DIRECTIVES DE CHANGEMENTS 1 À 5, ÉLECTRICITÉ GARON ET FILS INC. – PHASE 3 CAMPING**

**ATTENDU QUE** l'avancement des travaux a nécessité certains changements au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'accepter les directives de changement suivantes avec les coûts et les crédits qu'elles impliquent tel que

recommandé par les ingénieurs de la MRC de La Matapédia. Les taxes ne sont pas incluses dans le prix.

DC01 : Fourniture et mise en place du câble d'alimentation primaire souterrain  
17 098,87\$

DC02 : Fourniture et mise en place de câbles de télécommunication 5 687,86\$

DC03 : Fourniture et mise en place d'un câble d'alimentation de calibre requis pour  
alimentation 100A/600V 6 838,55\$

DC04 : Longueur de câble supplémentaire pour l'alimentation des lampadaires et  
des terrains 3 289,54\$

DC05 : Mise en place de prises extérieures 20 ampères pour un sentier illuminé  
244,95\$

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **141-07-2025 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI MADA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Brillant a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaborée un nouveau plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité lors des deux rondes de consultation publique, il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents de mettre sur pied un comité de suivi MADA.

Les élus de la municipalité de Val-Brillant seront représentés au sein du comité de suivi par Johanne D'Amours, conseillère municipale responsable des questions Aînés.

Outre la conseillère municipale responsable des questions aînée (RQA), le comité de suivi sera constitué des membres suivants :

- Monsieur Gino Bouchard (Représentant de la municipalité)
- Madame Nancy Bérubé (Représentante de la MRC)
- Monsieur Bruno D'Astous (Représentant des aînés)
- Madame Adrienne Aubut (Représentante des aînés)

Le comité de suivi de la démarche MADA se réunira au moins deux fois par année pour veiller à la réalisation du plan d'action et à la pérennité de la politique.

### **142-07-2025 ADOPTION DE LA POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » 2025-2028**

Attendu que la municipalité de Val-Brillant a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA), il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter la politique « Municipalité amie des aînés 2025-2028 de Val-Brillant. Cette politique sera un outil de référence, une inspiration pour réaliser le plan d'action MADA jusqu'en 2028.

**143-07-2025 ADOPTION DU PLAN D'ACTION « MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS »  
2025-2028**

Attendu que la municipalité de Val-Brillant a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaborée un nouveau plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité lors des deux rondes de consultation publique, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter le plan d'action « Municipalité amie des aînés 2025-2028 » de Val-Brillant. Ce plan d'action sera réalisé au cours des 36 prochains mois en collaboration avec divers partenaires du milieu en vue d'accroître le bien-être des aînés de la municipalité.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**144-07-2025 ACCEPTATION DES COÛTS BRANCHEMENT HYDRO-QUÉBEC -  
1ÈRE RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Brillant doit alimenter en électricité les futurs résidents de la 1<sup>ère</sup> rue;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'entente à signer avec Hydro-Québec au montant de 4 216,00\$ avant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'accepter l'entente avec Hydro-Québec et d'autoriser Monsieur Michaël Vignola, directeur général, à signer au nom de la municipalité.

**145-07-2025 VENTE LOT 6 676 317 ET SIGNATAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**un voisin a démontré de l'intérêt pour acheter une partie d'un lot municipal situé sur la rue St-Raphaël;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà procédé à la division cadastrale afin de permettre la vente de cette partie de terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents de procéder à la vente du lot 6 676 317 au montant de 4 000,00\$ en plus des taxes applicables. Le conseil mandate Monsieur Michaël Vignola, directeur général et Monsieur Jacques Pelletier, maire pour la signature du contrat notarié.

**146-07-2025 DEMANDE DE PIIA ET CONSERVATION DES VALEURS  
PATRIMONIALES – ÉGLISE DE VAL-BRILLANT**

**ATTENDU QUE** le requérant désire restaurer le clocher de l'Église en effectuant les travaux suivants :

- Ferblanterie à remplacer;
- Restauration de la maçonnerie du clocher est;
- Restauration des 4 oculi de la tour;
- Ajout d'un réflecteur métallique sur le versant est de la toiture de la nef;
- Remplacement du plancher de la chambre des cloches;
- Restauration de la structure du clocher.

**ATTENDU QUE** l'Église est située dans une zone de PIIA;

**ATTENDU QUE** l'élément mentionné ne modifie en rien l'intégration architecturale du bâtiment visé et assurent ainsi le respect du PIIA;

**ATTENDU QUE** l'Église est un immeuble patrimonial cité et que les travaux respectent la procédure et les conditions du règlement 16-2022 établissant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'Église Saint-Pierre-du-Lac ainsi que la *Loi sur le patrimoine culturel*;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable concernant la présente demande le 26 juin 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'acquiescer à la présente demande.

**147-07-2025 APPUI À LA PRÉSERVATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES ET UNE OPPOSITION AUX COUPURES ANNONCÉES PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES (CSSMM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative et le bien-être des élèves dépendent de l'accessibilité à des services d'encadrement et de soutien adaptés à leurs besoins ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services aux élèves (soutien pédagogique, orthopédagogie, psychoéducation, animation à la vie étudiante, etc.) sont essentiels à la réussite et au bien-être des jeunes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction ou l'élimination de ces services nuirait particulièrement aux élèves vulnérables, en situation de handicap ou avec des besoins particuliers ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute coupure dans ces services risque d'entraîner des conséquences graves à long terme sur la persévérance scolaire, la santé mentale et la cohésion sociale de nos communautés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec obligent les centres de services scolaires à réduire considérablement leurs dépenses ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces coupures vont à l'encontre des principes d'équité, d'inclusion et de qualité de l'enseignement que le système public québécois s'engage à défendre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSMM doit effectuer une réduction budgétaire supplémentaire de 5,5 millions de dollars, s'ajoutant à une coupure précédente de 4,2 millions de dollars, pour un total de 9,7 millions de dollars ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement avait annoncé publiquement que les coupures ne devaient pas toucher les services destinés directement aux élèves ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSMM prévoit abolir au moins quarante (40) postes en éducation spécialisée afin de répondre à ces compressions budgétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la suppression de ces postes risque d'alourdir considérablement la charge de travail du personnel enseignant et de compromettre la qualité de l'encadrement offert aux élèves ;

**CONSIDÉRANT QUE** les centres de services scolaires ont la responsabilité morale et légale d'offrir un environnement éducatif propice à l'épanouissement de tous les élèves ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Val-Brillant exprime son opposition ferme aux compressions budgétaires menaçant directement les services aux élèves des écoles du CSSMM ;

**QUE** le conseil demande au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, d'être cohérent avec ses paroles de vouloir l'intérêt des élèves, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de coupures dans les services aux élèves, et d'accorder le financement nécessaire pour maintenir ces services essentiels ;

**QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, à la ministre régionale, Mme Maïté Blanchette-Vézina, au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé; à la directrice générale du CSSMM, Mme Marie-Pierre Guénette, et à la présidente du conseil d'administration du CSSMM, Mme Kate Mc Nicoll;

**QUE** la municipalité encourage la population à signer la pétition en ligne demandant de ne pas procéder à des restrictions budgétaires en éducation <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-11541/index.html>

#### **148-07-2025 MOTION DE FÉLICITATIONS BÉNÉVOLES PLANTATION D'ARBRES**

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et unanimement résolu par les membres du conseil présents d'adopter une motion de félicitations aux bénévoles qui ont participé à la plantation d'arbres dans le cadre du programme de reboisement social d'arbre-Évolution. Un remerciement spécial à Madame Amélie Robillard ainsi que Madame Marie-Claude Raiche pour leur implication dans ce projet.

#### **POINT INFORMATIF – DONS DU MOIS**

Le conseil a décidé d'offrir un don de 100,00\$ à l'Accorderie de La Matapédia ainsi que 250,00\$ pour l'évènement WetFest 2025. Ces montants sont inclus dans le budget de don annuel.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 20h07.

#### **149-07-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents de lever l'assemblée à 20h30.

#### **MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

---

**MAIRE SUPPLÉANT**

---

**GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Maxime Tremblay, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.